



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



ADAPTATION FUND

AdaptWAP

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE
DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

APPEL A PROPOSITION

RECRUTEMENT D'UN GROUPE DE CONSULTANTS
POUR LA REALISATION DES ETUDES D'EXECUTION DES
TRAVAUX DE FORAGES PASTORAUX ET D'AMENAGEMENT
DE MARES DANS LA REGION DU PARC W AU BENIN

TERMES DE REFERENCE

[\[AP/OSS/AdaptWAP_Et-Execution-Forage-Mare_Bn/040625-24\]](#)

Juin 2025

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE DE LA MISSION.....	3
2.	JUSTIFICATIFS ET PORTEE DE LA MISSION.....	4
3.	CONSISTANCE DE LA MISSION	5
3.1.	Etude hydrogéologique et géophysique.....	5
3.2.	Etude Topographique.....	5
3.3.	Etude hydrologique et Hydraulique	7
3.4.	Etude géotechnique	7
3.4.1.	Détermination de la portance des sols de fondations.....	7
3.4.2.	Recherche de matériaux	8
3.5.	Etude de conception des infrastructures et des aménagements	8
4.	EFFORT ET DUREE DE LA PRESTATION	9
5.	QUALIFICATIONS, CRITERES D’EVALUATION ET SOUMISSION DES OFFRES	9
5.1.	Qualifications	9
	<i>Expert principal</i>	9
	<i>Ingénieur hydrogéologue/Géophysicien</i>	9
	<i>Ingénieur Géotechnicien</i>	9
	<i>Ingénieur hydraulicien/Hydrologue</i>	10
	<i>Géomaticien/Topographe</i>	10
5.2.	Evaluation des offres.....	10
5.2.1.	Evaluation technique	10
5.2.2.	Evaluation financière	11
5.2.3.	Evaluation finale	11
5.3.	Soumission des offres	11
5.3.1.	Dossier administratif.....	11
5.3.2.	Détails de l’offre technique.....	11
5.3.3.	Details de l’offre financière.....	12
5.3.4.	Date limite et lieu de soumission des offres	13
6.	MODALITES DE PAIEMENT	13
	Annexe 1 Modèle de déclaration sur l'honneur.....	14
	Annexe 2 Modèle d'Accord/Procuration.....	15

1- CONTEXTE DE LA MISSION

Le complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est l'une des plus importantes compositions d'écosystèmes terrestres transfrontaliers d'Afrique. Il renferme une diversité biologique considérable qui contribue au développement économique et social de la sous-région ouest-africaine. Ses ressources naturelles intrinsèques constituent un atout majeur pour les populations locales dont les moyens de subsistance reposent principalement sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et les ressources forestières.

Du fait de toutes ses potentialités, le complexe WAP est une zone très cotée, qui rayonne sur un espace d'environ 40 km² des aires protégées et qui compte plus de 500 villes et villages habités par environ un million de personnes, dont 700 000 au Bénin, 200 000 au Burkina Faso et 100 000 au Niger. Ces habitants se répartissent en 4 principaux groupes socioprofessionnels, agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs.

La zone du complexe WAP est ainsi soumise à de multiples pressions et menaces marquées par :

- Des sécheresses entraînant des déficits d'eau, de biomasse pour l'alimentation du bétail et des pertes de biodiversité.
- Des inondations menaçant la sécurité des populations, entraînant la dégradation des écosystèmes et la destruction des récoltes.
- Des feux de végétation incontrôlés entraînant une production de Gaz à Effet de Serre (GES (CO₂)), la disparition de certaines espèces, la dégradation et la réduction des zones forestières.

L'extension du front agricole qui engendre une pression sur les ressources naturelles entraînant une dégradation des services écosystémiques et du potentiel de séquestration du carbone.

Ces pressions et menaces sont exacerbées suite à la vulnérabilité induite par les effets du changement climatique (CC). De plus, le complexe WAP est localisé dans une région agro-pastorale marquée par une variabilité interannuelle élevée par des précipitations.

Afin de remédier à cette situation, les trois pays riverains ont initié, avec l'appui technique de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), le projet régional ADAPT-WAP " Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP ". Le projet est financé par une subvention octroyée par le Fonds d'Adaptation pour une durée de quatre ans (2020-2024). Il est mis en œuvre et exécuté par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en collaboration avec les trois pays bénéficiaires.

Le projet régional ADAPT-WAP vise à renforcer la résilience des écosystèmes et améliorer les moyens de subsistance des populations du complexe WAP en relation avec la problématique du changement climatique, grâce à l'établissement d'un système d'alerte précoce multirisques (SAP-MR) relatif aux sécheresses, inondations, feux de brousse et conflits hommes/faune, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes.

Afin de répondre aux défis ci-dessus évoqués, le projet a été articulé autour des quatre composantes suivantes :

- **Composante 1** : Intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans et outils de gestion du complexe WAP.
- **Composante 2** : Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (SAP-MR) (sécheresses, inondations, feux de brousse et conflits hommes/faune).
- **Composante 3** : Amélioration de la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation.
- **Composante 4** : Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du complexe WAP.

La composante 3 susmentionnée constitue l'un des piliers pour l'atteinte des objectifs du projet. A travers cette composante seront menées des actions et mesures d'adaptation visant à maintenir l'équilibre écologique du complexe WAP et à améliorer la capacité de résilience de la population locale. C'est dans ce contexte que l'OSS envisage le lancement d'un Appel d'Offres au niveau du Bénin dont l'objectif est de réaliser et équiper 4 forages pastoraux et aménager 4 mares dans les communes de Banikoara, Kandi, Karimama et Malanville, relevant du Département de l'Alibori.

2- JUSTIFICATIFS ET PORTEE DE LA MISSION

En absence d'études et de plans d'exécution pour les travaux d'aménagement hydroagricole et de réhabilitation d'infrastructure de 4 points d'eau (4 Forages pastoraux et 4 retenues d'eau) dans les communes riveraines du parc national du W Bénin (Malanville, Karimama, Kandi et Banikoara), l'OSS lance le présent appel à proposition en vue de recruter un groupe de consultants qui sera appelé à réaliser un diagnostic morpho dynamique pour tenir compte des préjudices que peuvent causer certains phénomènes morpho dynamiques aux aménagements. Une recherche historique plus ou moins poussée sera menée dans le but de collecter les données sur les aménagements hydro- agricoles réalisés dans la zone d'étude. Cette recherche permettra d'analyser les causes des phénomènes tel que l'érosion et l'affouillement au droit des ouvrages, la rupture des digues, l'ensablement, pour en tenir compte lors de la conception des ouvrages dans le cadre de ce projet. Les données récoltées seront analysées en détail dans le but de leur évaluation et leur calage pour le futur

Ainsi, le groupe de consultants passera en revue la documentation existante (rapports d'études, bases de données, images satellites, photos aériennes, etc.) et la valoriser pour son travail. Des visites de sites potentiels seront faites et des entretiens seront organisés avec l'équipe du projet Adapt-Wap, les services techniques concernés de l'Etat et les bénéficiaires.

Les principales activités à mener au cours de cette étape concernent, essentiellement :

- Collecte et analyse des données : La collecte et l'analyse des données existantes et des études antérieures relatives aux sites de la région à aménager,
- Réalisation des études techniques détaillées.

A cet égard il est demandé au groupe de consultants de réaliser des études d'exécution détaillées pour la réalisation et l'équipement de 4 forages d'eau pastoraux et l'aménagement hydro-agricole de 4 mares, et ce avant le démarrage des travaux qui vont faire l'objet d'un appel d'offres.

Le groupe de consultants est appelé à réaliser des études suivantes :

- Etude hydrogéologique et géophysique d'implantation des forages d'eau.
- Etude topographique des sites de mares et des diguettes.
- Etude hydraulique et hydrologique.
- Etude géotechnique des sites.
- Etude de conception des infrastructures et des aménagements.

3- CONSISTANCE DE LA MISSION

La présente mission consiste à réaliser les 5 études citées ci-dessus, dont les détails techniques sont décrits ci-après.

3.1- Etude hydrogéologique et géophysique

Le consultant est appelé à réaliser une campagne de prospection géophysique au niveau de chaque site pour choisir et implanter exactement les sites des forages d'eau dans la zone d'étude. La prospection géophysique consiste à réaliser 8 SEV en AB : 600 m. Un profil électromagnétique est recommandé pour confirmer les résultats de la prospection électrique.

Le consultant remettra en fin de la mission un rapport détaillé relatif aux résultats de la prospection géophysique et les investigations hydrogéologiques comprenant de façon claire :

- Les résultats des investigations préliminaires et l'interprétation de ces résultats.
- Les résultats des mesures d'exploration.
- Les croquis d'implantation et de localisation d'implantation des forages.
- L'interprétation des différents croquis et résultats.
- Les références documentaires.
- Le plan d'équipement des forages.
- Les coordonnées GPS des différents points retenus et un schéma détaillé indiquant l'emplacement précis des implantations.
- Le dimensionnement des forages et des équipements de pompage (y compris la source d'énergie).
- L'évaluation financière des travaux de forages à travers un devis quantitatif estimatif (DQE) confidentiel.

3.2- Etude Topographique

L'étude topographique constitue la pierre angulaire pour tout aménagement hydro-agricole. Il faut obligatoirement disposer d'un levé topographique permettant l'établissement d'un modèle numérique de terrain (MNT) de haute résolution.

Les modalités du levé seront définies de manière à produire un plan topographique de la zone d'étude à l'échelle 1/10.000, 1/5.000, ou 1/2.000e (avec le nombre de planches nécessaires) représentant les courbes de niveau avec une équidistance de 0,25 m. Cela permettra de restituer avec plus de précision les limites de parcelles.

Les données collectées seront traitées sur ordinateur moyennant un logiciel spécialisé (à proposer) pour établir le MNT, les profils en long et en travers ainsi que la détermination des quantités de terrassement dans la phase antérieure d'avant-métré de terrassement.

Le consultant est demandé de remettre les documents suivants :

- Un plan de situation générale au 1/10 000e.
- Un plan topographique du site au 1/5000e.
- Un schéma d'aménagement et d'implantation au 1/2000e.
- Un répertoire des bornes posées et références existantes avec toutes leurs coordonnées.
- Un listing des semis des points en X, Y et Z.

Les détails topographiques concerneront :

- Les noms des lieux et des localités.
- Les limites générales du site (polygonale).
- Les chemins et pistes d'accès et de circulation y compris ceux jouxtant le site.
- Les ouvrages existants.
- Les levés systématiques du terrain naturel du site.
- Le tracé des courbes de niveau (quadrillage 25 x 25 m) concernant les parties levées
- La planimétrie et le calcul des superficies brutes et nettes totales de la zone à aménager.

Les plans d'exécution à fournir pour les terrassements sont :

a) Plan terrier à l'échelle 1/2000 avec indication :

- De l'axe longitudinal (y compris sommet d'implantation et courbes),
- De l'axe des profils en travers avec leur numéro,
- De l'emprise sur le terrain naturel,
- Des ouvrages divers,
- Des pistes de circulation éventuelles.

b) Profil en long dans l'axe de l'ouvrage avec indication :

- Des alignements droits et courbes de l'axe (y compris éléments de courbes, numérotation des sommets et des profils en travers),
- De l'emprise des ouvrages,
- Des distances partielles cumulées,
- Les côtes du terrain naturel et fond de fouille,
- Les pentes et chutes éventuelles.

c) Profils en travers sur axe de la digue/seuil au 1/50 implantés à une distance maximum de 25 m les uns des autres et reprenant les indications du terrain naturel et du projet.

d) Profils en travers tous les 100m sur un kilomètre sur les axes d'écoulement des cours d'eau à aménager, à l'échelle 1/50.

3.3- Etude hydrologique et Hydraulique

Le consultant est appelé à élaborer un rapport détaillé sur la situation hydrologique des sites. Les données climatiques (précipitations et évapotranspiration de référence) seront évaluées à partir des données de la station météorologique la plus proche de la zone d'étude.

Les données pluviométriques feront l'objet d'une analyse fréquentielle, de manière à déterminer la pluviométrie disponible en année quinquennale sèche, c'est-à-dire la pluviométrie minimale garantie quatre années sur cinq. Une telle approche permettra de connaître les apports en eau interannuels pour chaque retenue/Mare et garantir par conséquent aux éleveurs de satisfaire les besoins en eau pour leur cheptel.

3.4- Etude géotechnique

D'une façon générale, l'étude géotechnique vise deux objectifs distincts :

- Caractériser les sols au niveau des différents ouvrages de manière notamment à évaluer leur portance.
- Localiser et caractériser les matériaux d'emprunts destinés à être utilisés sur le chantier (enrochement, sable, granulats, matériaux de remblai, etc.).

3.4.1- Détermination de la portance des sols de fondations

Pour construire un ouvrage d'art /Diguette, il s'impose de le fonder correctement. Il est nécessaire pour cela de prendre en compte les caractéristiques des sols de fondation et les spécificités de l'ouvrage afin de concevoir le meilleur système de fondation du point de vue technique et économique.

Pour cette mission il est impératif d'évaluer les conditions hydrauliques du sous-sol, comparer les différents principes de fondation, modifier le système choisi pour l'adapter aux nouvelles charges résultantes d'éventuelles modifications de l'ouvrage ou simplement pour l'adapter à des conditions imprévues du sous-sol.

A cet égard, l'attention sera centrée sur les aspects suivants :

- Conception et mise en œuvre du programme de reconnaissance des sols.
- Conception et dimensionnement du système de fondation.

Les essais de fondations sur les sols concerneront à priori les canaux principaux, les prises principales de tête et les bâtiments d'exploitations. Pour les canaux principaux, les essais seront répartis sur le linéaire afin de déterminer la stabilité escomptée des axes d'écoulement et les risques d'infiltration.

La quantité, la profondeur et la localisation des sondages seront choisies de façon à établir un profil stratigraphique du terrain tout le long de l'axe prévisible des ouvrages.

Ces échantillons intacts seront soumis aux essais de laboratoire suivants :

- Analyse granulométrique.
- Limites d'Atterberg.
- Teneur en eau.
- Poids spécifiques.
- Compression.
- Essai de cisaillement à la boîte ou essai triaxial CD.
- Consolidation œdométrique.

Les résultats de ces essais fourniront une carte et des profils géologiques et hydrogéologiques détaillés et une classification qualitative et quantitative des sols in situ.

- Interprétation des essais in situ et de laboratoire
- Dimensionnement des ouvrages de fondation

3.4.2- Recherche de matériaux

Etant donné que les distances de transport des matériaux influent négativement sur le coût du projet, la recherche des matériaux utilisables pour la construction des digues, et des ouvrages d'art sera portée de façon à localiser des zones d'emprunt et de carrière les plus proches possible de la zone du projet et à des distances entre elles aussi réduites que possible.

La recherche sera effectuée par moyen de sondages par puits manuel, de profondeur de l'ordre de 1,00-1,50 m, où des échantillons de sol seront prélevés pour être soumis aux essais de laboratoire suivants :

- Analyse granulométrique.
- Limites d'Atterberg.
- Essai Proctor.
- Essai C.B.R.
- Perméabilité.

3.5- Etude de conception des infrastructures et des aménagements

Pour la conception des différents ouvrages, le Consultant procédera comme suit :

- Sur la base des résultats des études techniques de base (topographie, pédologie, hydraulique et géotechnique, etc.), il fera des propositions d'aménagement des mares des infrastructures d'exhaure, et des digues.
- En fonction des contraintes de terrain, proposera des variantes (ou options) pertinentes d'Aménagement concernant les alternatives de tracé et de conception de ces différentes infrastructures et le choix des équipements hydrauliques.
- Les options comporteront également les alternatives de pompage avec de l'énergie solaire.

Les différentes étapes de l'élaboration des études de conception sont :

- Les données provenant des levés topographiques seront traitées avec le logiciel proposé.
- Les tracés des canaux, des conduites, pistes et des différents ouvrages sont déterminés sur la base des cartes topographiques établies.
- Les calculs hydrauliques des réseaux.
- Les calculs pour les volumes de terrassement sont gérés par un logiciel informatique.
- Les volumes de terrassement (et coûts) seront optimisés dans un processus itératif.
- La réalisation d'un plan de situation de l'aménagement dans son environnement géographique.

- D'établir les plans d'exécution et le calage des ouvrages et des systèmes d'AEP. A cet effet, le Consultant procèdera à l'implantation et au levé sur le terrain des profils en long en fin de caler les réservoirs et les réseaux. Les plans d'aménagement à la parcelle seront également détaillés.

4- EFFORT ET DUREE DE LA PRESTATION

L'effort total des services à mobiliser pour la réalisation de la mission est estimé à 90 Hommes-jours, répartie sur 60 jours ouvrés, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission. La cohérence entre nombre d'hommes-jours avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents spécialistes figureront parmi les critères clés qui seront considérés lors de l'évaluation des offres techniques des candidats.

5- QUALIFICATIONS, CRITERES D'EVALUATION ET SOUMISSION DES OFFRES

5.1- Qualifications

Pour les besoins de cette prestation, les profils suivants doivent être mobilisés :

Expert principal

Hydrogéologue et/ou hydrologue ou hydraulicien spécialiste en aménagement hydro-agricole et gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sera le chef file de la mission et doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Niveau Doctorat ou Masters en hydrogéologie hydrologie et/ou hydraulique.
- Au moins 15 ans d'expérience générale de travail.
- Au moins 10 ans d'expérience spécifique dans le domaine de la GIRE. les aménagements hydroagricoles et l'hydrogéologie.
- Avoir au moins deux références prouvées dans le domaine des études hydrogéologiques et les aménagements hydroagricoles.

Ingénieur hydrogéologue/Géophysicien

Ingénieur hydrogéologue et spécialiste en géophysique disposant des qualifications et expériences suivantes :

- Niveau Doctorat ou Masters en géophysique.
- Au moins 10 ans d'expérience générale de travail.
- Au moins 10 ans d'expérience spécifique dans le domaine des études géophysiques.
- Avoir au moins deux références prouvées dans le domaine des études géophysiques.

Ingénieur Géotechnicien

Spécialiste en géotechnique et disposant des qualifications et expériences suivantes :

- Niveau Doctorat ou Masters en géologie appliquée et/ou géotechnique.
- Au moins 15 ans d'expérience générale de travail.
- Au moins 10 ans d'expérience spécifique dans le domaine des études des travaux géotechniques.
- Avoir au moins deux références prouvées dans le domaine des études géotechniques et géologiques

Ingénieur hydraulicien/Hydrologue

Spécialiste en hydrologie et/ou hydraulique et disposant des qualifications et expériences suivantes :

- Niveau Doctorat ou Masters en hydrologie et/ou hydraulique.
- Au moins 15 ans d'expérience générale de travail.
- Au moins 10 ans d'expérience spécifique dans le domaine des études hydrologiques et hydrauliques.
- Avoir au moins deux références prouvées dans le domaine des études hydrauliques.

Géomaticien/Topographe

Spécialiste en géomatique et topographie et disposant des qualifications et expériences suivantes :

- Niveau Doctorat ou Masters en géomatique.
- Au moins 10 ans d'expérience générale de travail.
- Au moins 10 ans d'expérience spécifique dans le domaine des études des travaux topographiques.
- Avoir au moins deux références prouvées dans les études des travaux topographiques

5.2- Evaluation des offres

5.2.1- Evaluation technique

Les propositions techniques seront notées sur 100 points et évaluées sur la base des critères ci-dessous :

#	Critères	Points
A.1.	Sous critère 1 : Démarche globale pour l'exécution de la prestation	30
A.1.1.	Note méthodologique pour la réalisation de la prestation	15
A.1.2.	Compréhension des TDRs proposés	5
A.1.3.	Références du consultant principal en matière de réalisations d'activités similaires	5
A.1.4.	Chronogramme d'exécution de la prestation	5
A.2.	Sous critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts, présentée	70
A.2.1.	L'expert principal, chef de file	30
A.2.2.	L'Ingénieur hydrogéologue/Géophysicien	10
A.2.3.	L'Ingénieur Géotechnicien	10
A.2.4.	L'Ingénieur hydraulicien/Hydrologue	10
A.2.5.	Le Géomaticien/Topographe	10
	Total	100

Seules les offres financières des candidats dont la proposition technique a obtenu un minimum de 70 points sur 100 seront considérées.

5.2.2- Evaluation financière

Parmi les offres retenues, celle la moins-disante aura la note de 100 points. Les autres offres seront notées en utilisant la formule suivante :

$$\text{Note financière d'une offre } x = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre } x} \times 100$$

5.2.3- Evaluation finale

C'est une pondération de l'offre technique et financière selon la formule suivante :

$$\text{Note globale} = \text{Note technique} \times 70\% + \text{note financière} \times 30\%$$

Le groupe de consultants mobilisera à sa charge toute la logistique, les équipements géophysiques, les équipements topographiques, géotechniques ainsi que le matériel informatique et les logiciels.

5.3- Soumission des offres

Les candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées.

5.3.1- Dossier administratif

Le dossier administratif à soumettre doit contenir les pièces suivantes (pour un groupe de consultant) :

- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire de l'annexe 1 ;
- Accord / Procuration désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le Mandat selon le formulaire de l'annexe 2.

5.3.2- Détails de l'offre technique

Le groupe de consultants doit fournir en version électronique une offre technique incluant :

- Une note méthodologique décrivant de façon exhaustive la démarche qui sera adoptée pour mener à bien la mission.
- Des commentaires sur la compréhension des TdRs proposés.
- Une note succincte sur les expériences et références pertinentes des différents consultants en rapport avec les tâches demandées.
- La liste des experts et leurs affectations par tâches.
- Un chronogramme définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de la mission et de la soumission des différents livrables.
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chacun des experts en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la mission ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires. Utilisez le modèle OSS standard, téléchargeable sur le lien suivant [[Modèle CV OSS](#)].

Enfin, sur la base de l'expérience, le groupe de consultants aura à exposer les stratégies et les points-clés qu'il estime nécessaires pour la bonne conduite de la prestation et pour la réussite de la mission. Il aura également à évoquer les hypothèses et les risques éventuels auxquels il pourrait faire face, et partant, les stratégies à déployer pour les gérer pour le succès de la mission.

5.3.3- Détails de l'offre financière

L'offre financière doit être libellée en dollars américains (USD), détaillant les honoraires de chacun des experts, tels que mentionnés dans le tableau ci-après.

Composante de l'offre financière	Nbre de H/jrs	Honoraire / jr (US\$)	Montant (US\$)
Expert 1 : Chef de mission : Hydrogéologue et/ou hydrologue ou hydraulicien	30		
Expert 2 : Ingénieur hydrogéologue/Géophysicien	10		
Expert 3 : Ingénieur Géotechnicien	20		
Expert 4 : Ingénieur hydraulicien/Hydrologue	10		
Expert 5 : Géomaticien/Topographe	20		
TOTAL GENERAL	90		

Les perdiems et les frais de déplacements locaux et internationaux seront pris en charge par l'OSS sur présentation de factures et pièces justificatives après validation.

A titre indicatif le tableau suivant détaille les frais et les dépenses relatives à la mission

Dépenses	Nombre	PU (USD)	PT (USD)	Observations
Billets d'avion				
Perdiem				
Location de véhicule de terrain				
Carburant				Selon les besoins
Assurance				
Location de matériel technique et de laboratoire				Analyse géotechnique

NB : Les déplacements locaux et internationaux, la location de véhicules et de matériel technique doivent être validés à l'avance par l'OSS.

5.3.4- Date limite et lieu de soumission des offres

Les candidats doivent soumettre leurs offres techniques et financières par courriel à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn. Les dossiers envoyés par voie électronique doivent contenir en objet la mention : « Avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un groupe de consultants pour « réalisation des études d'exécution des travaux de forages pastoraux et d'aménagement de mares dans la région du parc W au Bénin [AP/OSS/AdaptWAP_Et-Execution-Forage-Mare_Bn/040625-24] ». La date limite de réception des offres est fixée pour le **25/06/2025 à 23h59, (Heure de Tunis)**.

Adresse du courriel : procurement@oss.org.tn

6- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué par l'OSS sur le compte indiqué par le groupe de consultants, après soumission et validation des livrables.

Le paiement de la consultation s'effectuera comme suit :

Produits attendus	Délais	Modalités de paiement
<ul style="list-style-type: none">• Livrable 0 : Rapport de démarrage de la mission, détaillant la méthodologie adoptée et le chronogramme.	10 jours après réception de la lettre de notification de démarrage de la mission.	30% du montant du contrat après approbation du livrable en question.
<ul style="list-style-type: none">• Livrable 1 : Rapport de fin de mission de l'étude géophysique et hydrogéologique• Livrable 2 : Rapport de fin de mission de l'étude topographique• Livrable 3 : Rapport de fin de mission de l'étude géotechnique• Livrable 4 : Rapport de fin de mission de l'étude hydraulique et hydrologique	40 jours après réception de la lettre de notification de démarrage de la mission.	50% du montant du contrat après approbation des livrables en question.
<ul style="list-style-type: none">• Livrable 5 : Rapport définitif global des études et remise des plans d'exécution des infrastructures et des aménagements	10 jours après la validation des 4 premiers livrables	20% du montant du contrat après approbation du rapport définitif.

NB :

- L'évaluation des différents rapports sera assurée en interne par les experts du Secrétariat de l'OSS.
- Le temps d'évaluation des rapports n'est pas inclus dans les délais contractuels.

Annexe 1 | Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné.e (nom et prénom)

Nationalité

Agissant en qualité de

Adresse

- Déclare sur l'honneur.
 - 1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
 - 2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
 - 3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,
- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- Certifie que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS.
- Reconnais avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des motifs de rejet de ma candidature.

Fait à, le

Signature

Merci de retourner ce document dûment complété et signé par le représentant du groupe de consultants individuels / chef de file

Annexe 2 | Modèle d'Accord/Procuration

(Désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le Mandat)

Les soussignés ;

-
-
-
-
-

Conviennent de ce qui suit :

Article 1

Tous les membres du groupe de consultants sont solidairement responsables envers l'OSS de l'exécution du contrat et respectent les conditions du contrat et veillent à la bonne exécution de leur part respective des services.

Article 2

Les membres du groupe de consultants désignent Mr /Mmecomme chef de file.

Les paiements effectués par l'OSS pour les services se feront sur le compte bancaire du chef de file.

Nom de la banque	:
Adresse complète de l'Agence bancaire	:
Identification précise du titulaire du compte	:
Numéro de compte complet y compris les codes bancaires	:
Code banque	:
Code guichet	:
Clé RIB	:
Code IBAN	:
Code SWIFT	:

Article 3

Les membres du groupement confèrent au chef de file tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services.

Ce mandat comporte notamment les tâches suivantes :

- a) Le chef de file signe tous les documents contractuels y compris le contrat cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupement.

b) Le chef de file est le point de contact unique pour l'OSS en ce qui concerne les services au titre du contrat. Il coordonne la prestation des services par les membres du groupe à l'OSS et veille à la bonne exécution du contrat.

Article 4

Toute modification du présent accord / la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupe de consultants envers l'OSS en rapport avec les services à assurer au titre du contrat ont cessé d'exister.

Les parties ne peuvent le / la résilier avant cette date sans l'accord de l'OSS.

Signé à

le,

Signature					
Nom					
Fonction					
Expertise					